

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES, SOCIALES ET CIVIQUES PAR LA PRATIQUE DE L'ORAL

DEVELOPING LANGUAGE,
SOCIAL AND CIVIC SKILLS
THROUGH ORAL PRACTICE



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
09:00					Activité dynamisante IFOA
09:30	Ouverture Présentation des organisateurs et du public	Conférence Jérémi SAUVAGE	Présentation pédagogique PAC Débat	Présentation pédagogique ICE Débat	Bilans Evaluation
11:00	Pause Découverte de l'« Open-space »	Pause Débat Jérémi SAUVAGE	Pause Activité langagière IFOA	Pause Activité langagière PAC	Pause Bilans Evaluation
11:30	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
12:30	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
14:30	Activité dynamisante CLIVE	Activité dynamisante ICE	Visite		Conférence Cyril TRIMAILLE
15:00	Présentation et échanges autour des outils	Présentation pédagogique IFOA	Musée national de l'histoire de l'immigration. 293 Avenue Daumesnil 75012 Paris	Visite	
16:00	Pause « Open expression »	Débat	293 Avenue Daumesnil 75012 Paris http://www.histoire-immigration.fr	Musée Mundolingua 10 rue Servandoni 75006 Paris	Pause « Open expression »
17:00	Présentation pédagogique CLIVE	« Open expression »	Activité dynamisante PAC	10 rue Servandoni 75006 Paris	Débat Cyril TRIMAILLE
17:30	Débat	Activité langagière CLIVE	Activité langagière ICE		
18:00	Pause « Open expression »				Pause « Open expression »
18:30	Bilans	Bilans	Bilans		Concert Nicky ELFRICK Trio
19:00					
19:30					
20:00	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
21:00					

PARIS  DU 26 AU 30 MARS 2018



Andréa
DUARTE
ICE

Higher Education Technique
+351 985683298



Anne
MAUCOTEL
CLIVE

Adhérente



Christiane
LAFORÉT
CLIVE

Trésorière Adjointe
+337 81 82 50 43



Corinne
FLEIGNET-FRADIN
CLIVE

Adhérente



Davide
ORLANDINI
IFOA

Training Project Manager
+38 3477981510



Doune
CHASTEL
CLIVE

Présidente
+336 13 88 70 92



Grégoire
SERRES
CLIVE

vidéaste



Katia
RABA
CLIVE

adhérente



Magdalena
IACOB
PAC

Volunteer
+40746177704



Manuela
CORREIA
ICE

Higher Education Technique
+351 986337072



Marie-Claire
SIMONIN
CLIVE

Adhérente
+336 71 43 82 58



Marie-Pierre
WATREMEZ
CLIVE

Adhérente



Marion
JEAN-BAPTISTE
CLIVE

adhérente



Maroussia
GERUN
CLIVE

Trésorière
+336 09 30 12 75



Martine
PLATEL
CLIVE

Adhérente
+336 81 03 46 93



Mathilde
APLINCOURT
CLIVE

Volante



Mélanie
JOUANNEAU
CLIVE

adhérente



Nathalie
LETENEUX
CLIVE

Adhérente
+336 85 58 14 08



Nathalie
THIBUR
CLIVE

Adhérente
+336 98 68 42 49



Romain
CAFFAREL
CLIVE

Adhérent



Salvatore
GIAMETTA
ICE

Training Project Manager
+39 3315211268



Silvia
LIPNIC
PAC

Volunteer
+40 745 061 921



Sophie
BERNARDIN
CLIVE

Adhérente



Sophie-Rachel
CASTAGNAC
CLIVE

secrétaire
+336 64 10 70 14



Sylvaine
MARTINET
CLIVE

Adhérente



Cocher la licence Creative Commons que vous choisissez pour la diffusion de vos textes et de vos propos publiés

LES LICENCES CREATIVE COMMONS

1. Attribution (BY): Le titulaire des droits autorise toute exploitation de l'œuvre, y compris à des fins commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, dont la distribution est également autorisée sans restriction, à condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom. Cette licence est recommandée pour la diffusion et l'utilisation maximale des œuvres.



2. Attribution + Pas de Modification (BY ND) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales), mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.



3. Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de Modification (BY NC ND) : Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivés.



4. Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale (BY NC) : le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).



5. Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions (BY NC SA): Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.



6. Attribution + Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale. Cette licence est souvent comparée aux licences « copyleft » des logiciels libres. C'est la licence utilisée par Wikipédia.



AUTORISATION D'ENREGISTREMENT D'EXPLOITATION DES IMAGES ET DES PROPOS

Je soussigné-e

Nom _____ Prénom _____

Né-e le _____ à _____

Domicilié-e à _____

- Accepte d'être filmé-e et/ou photographié-e pour le tournage du documentaire « Décolang », du 26 mars 2018 au 30 mars 2018.
- Déclare accepter que le contenu de mon discours soit librement utilisé, en tout ou partie dans ce cadre précis,
- Déclare être conscient-e que mon image et mes propos soient enregistrés dans ce cadre précis,
- Autorise la fixation, la reproduction, la diffusion et l'exploitation de mon image et de mes propos dans le cadre de ce film, à titre gracieux.

L'autorisation ainsi donnée couvre, à compter de la signature de la présente, les droits de fixation, d'adaptation et de diffusion de l'image et des propos de sa personne dans le cadre de la réalisation d'un documentaire, destiné à être diffusé par l'association CLIVE sur leur site Internet et dans le cadre de formation. Cette exploitation est à but pédagogique, informatif et non commercial.

Fait à _____

Le _____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Tracer le contour de sa main et mettre des mots :

- Pouce : ce qui a été très bien,
- Index : ce qui a été mis en évidence,
- Majeur : ce qui n'a pas été bien,
- Annulaire : ce a quoi on s'engage,
- Auriculaire : ce qui a été semé, ce qui va grandir.

EVALUATION

Départ à 13:39 - Arrivée à 13:53 15 min
Environ 4 min

zones: 1-1
Masquer le détail du trajet

13:39 3 min
44, Rue Louis Lumière, 75020, Paris

Prendre la direction Nord
Rue Louis Lumière (80m)
Tourner à gauche Rue Serpollet (150m)
Tourner à gauche Boulevard Davout (210m)
Tourner à droite Rue du Clos (10m)
Arrivée Rue du Clos

13:42 4 min
MARIE DE MIRIBEL
→ PORTE DE VINCENNES
2 arrêts

13:49 4 min
PORTE DE VINCENNES
→ PONT GARIBOLDI - HOPITAL EUROPEEN GEORGE POMPIDOU
3 arrêts

13:53
Aller jusqu'à Porte Dorée (METRO), Paris

Porte Dorée (METRO), Paris

Départ à 13:20 - Arrivée à 13:58 39 min
Environ 21 min

zones: 1-1
Masquer le détail du trajet

13:20 10 min
44, Rue Louis Lumière, 75020, Paris

Prendre la direction Nord
Rue Louis Lumière (80m)
Tourner à gauche Rue Serpollet (150m)
Tourner à droite Boulevard Davout (360m)
Arrivée Boulevard Davout

13:30 10 min
Porte de Bagnolet
→ Pont de Levallois-Bicton
8 arrêts

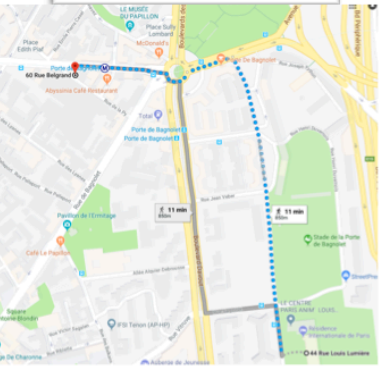
13:44 6 min
Réaumur-Sébastopol
→ Mairie de Montrouge
6 arrêts

13:50 9 min
Odéon

Prendre la direction Nord-Ouest
Boulevard Saint-Germain (20m)
Tourner à gauche Carrefour de l'Odéon (20m)
Tourner à droite Carrefour de l'Odéon (70m)
Tourner à droite Rue Saint-Sulpice (190m)
Tourner à gauche Rue Garancière (80m)
Tourner à droite Rue Palatine (70m)
Tourner à gauche Rue Servandoni (80m)
Arrivée Rue Servandoni

10 rue servandoni

À partir de lundi 27 novembre 2017 à 05h00, suite à des travaux de modernisation, l'arrêt n'est pas marqué à la station Chatelet sur la ligne 4 du Métro jusqu'au Jeudi 29 mars 2018 fin de service.



Hôtel Belgrand

Données issues de Google Maps
60 Rue Belgrand, 75020 Paris
www.hotel.fr
+33 1 43 61 28 38

Résidence Internationale de Paris

Données issues de Google Maps
44 Rue Louis Lumière, 75020 Paris
www.ri-p.com
+33 1 40 31 45 45

Musée national de l'histoire de l'immigration

Données issues de Google Maps
289 Avenue Daumesnil, 75012 Paris
www.histoire-immigration.fr
+33 1 53 59 58 60

Mundolingua

Données issues de Google Maps
10 Rue Servandoni, 75005 Paris
www.mundolingua.org
+33 1 56 81 65 79

DECOLANG
Developper les compétences linguistiques, sociales et civiques par la pratique de l'oral
Developing language, social and civic skills through oral practice
<https://www.decolang.net/>

de révision des prix d'un prestataire extérieur.
Art. III : GARANTIE ET CONDITIONS D'ANNULATION Individuels (de 1 à 9 personnes) Toute annulation à moins de 7 jours sera facturée à 100%. Groupes (à partir de 10 personnes) Toute annulation partielle ou totale sera facturée selon le barème suivant :

Annulation à moins de 90 jours calendaires : 50%(sans frais dans la limite de 10% des effectifs initiaux)
Annulation à moins de 60 jours calendaires: 75%(sans frais dans la limite de 10% des effectifs initiaux)
Annulation à moins de 30 jours calendaires: 100%(sans frais dans la limite de 10% des effectifs initiaux)
Annulation à moins de 7 jours calendaires: 100%
Restauration
Le nombre exact de repas devra être transmis 15 jours ouvrables avant la manifestation.
Toute annulation à moins de 15 jours ouvrables de la prestation sera facturée à 50%.
Toute annulation à moins de 7 jours ouvrables de la prestation sera facturée à 100%.
Salles de réunion
Les salles sont réservées aux réunions à caractère privé. Toute vente au sein de la Résidence est totalement prohibée

Toute annulation partielle ou totale sera facturée selon le barème suivant :
Annulation à moins de 60 jours : 50%
Annulation à moins de 30 jours : 75%
Annulation à moins de 15 jours : 100%
La Résidence Internationale de Paris se réserve le droit de modifier une réservation de salle en fournissant une salle de capacité équivalente.
Toute modification d'agencement de salle au cours d'une journée entraînera des frais supplémentaires.

Art. IV : HORAIRES
Les chambres sont prêtes à partir de 15h00 le jour de votre arrivée et sont à libérer avant 10h00 le jour de votre départ.
Le non-respect des horaires de départ entraîne une pénalité du montant d'une nuit.
Horaires du self
Petit déjeuner : de 7h00 à 9h15 en semaine, de 7h30 à 9h15 le weekend
Déjeuner : de 12h00 à 13h30
Dîner : de 19h00 à 20h30

Heures tardives
Pour une prestation de restauration servie après 15h le midi et 23h le soir (20h30 pour le self-service), des frais de personnel seront facturés par heure supplémentaire et par personne en service, sur la base des tarifs en vigueur dont le client reconnaît avoir pris connaissance. En cas d'arrivée tardive d'un groupe, le client supportera en totalité le coût des prestations réservées par lui mais non consommées du fait de ce retard.

Les conditions générales de vente régissent les rapports entre la Résidence Internationale de Paris et ses clients. La réservation d'un séjour, d'une salle ou autre prestation implique l'adhésion « ipso-facto » à ces conditions générales : elles sont considérées comme acceptées par le client dès le versement des arrhes et à la signature du devis.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. V : CAS DE FORCE MAJEURE
La direction de la Résidence Internationale de Paris se réserve le droit d'annuler une réservation si des événements de force majeure ou des cas fortuits l'y contraignent (grève, incendie, dégât des eaux, attentat...)
Art. VI : MODIFICATION DE LA PRESTATION
Toute modification d'une prestation devra faire l'objet d'une demande écrite et devra être expressément acceptée par la Résidence Internationale de Paris. La demande ne sera effective que si le devis précédemment établi nous est retourné signé.
En cas d'ajout de prestation sur place, une feuille d'extra sera à signer par le client et servira de base pour la facturation.

Art. VII : LIVRAISON DE MATERIEL
Matériel séminaire
Avant le début d'une manifestation, toute livraison de matériel devra faire l'objet d'un accord préalable avec la Résidence Internationale de Paris. Cette dernière ne peut conserver le matériel après une réunion. Le client doit s'occuper du débarrasage des affaires sous peine que celles-ci soit jetées.
Matériel médical
Un document spécifique sera à remplir par le client, afin de définir les conditions de livraison et de retrait sachant que la Résidence Internationale de Paris ne peut stocker le matériel avant ou après le séjour.
Tout stockage imprévu sera facturé à hauteur forfaitaire de 150 euros par jour.

Art. VIII : DÉLOGEMENT
En cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, la Résidence Internationale de Paris se réserve la possibilité de faire héberger ses

clients dans un hôtel proche, de qualité équivalente ou supérieure, sans aucune modification tarifaire.

Art. IX : VOLS ET DOMMAGES
La Résidence Internationale de Paris ne pourra être tenue pour responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, en particulier incendie ou vol, susceptible d'atteindre les objets ou le matériel déposé à l'occasion de la manifestation.

Le client s'engage à remettre dans son état d'origine et à ses frais les lieux qui auront été occupés. Dans le cas contraire, La Résidence Internationale de Paris se réserve le droit de facturer toute prestation de remise en état des lieux occupés. Nous conseillons à notre clientèle de bien vouloir souscrire, à ses frais, une assurance pouvant couvrir tout dommage que ledit matériel pourrait subir. Le client sera responsable de tous les dégâts causés par ses invités ainsi que des éventuelles disparitions constatées dans le matériel entreposé.

Art. X : ASSURANCE
La Résidence Internationale de Paris propose de souscrire à une assurance annulation. En cas de souscription à celle-ci, ce sont les conditions générales de notre partenaire qui régissent les conditions de prise en charge de toute éventuelle annulation. La Résidence Internationale de Paris n'intervient qu'en tant qu'intermédiaire et ne saurait être mise en cause pour tout désaccord entre le client et la compagnie d'assurance.

Art. XI : FORMALITÉS PRÉALABLES
Avant toute réservation de salle, la fiche technique de celle-ci doit nous être retournée dûment complétée, au plus tard 15 jours avant la manifestation. Sans retour de la fiche technique, l'agencement de la salle sera à la charge du client.

Le client se doit d'effectuer toute déclaration ou toute demande d'autorisation préalable éventuellement nécessaire, en particulier lors de manifestations à caractère musical, qui doivent faire obligatoirement l'objet d'une déclaration à la Préfecture de Police et à la SACEM.
Art. XII : RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Cf. Règlement intérieur de l'établissement.

Art. XIII : RESTAURATION EXTÉRIEURE
La Résidence Internationale de Paris informe sa clientèle qu'elle refuse la nourriture et les boissons venues de l'extérieur.
Art. XIV : RÈGLEMENT DES FACTURES
Les factures sont établies et doivent être payées en euro. La Résidence Internationale de Paris ne prend en charge ni frais de change, ni frais de virement. Les factures sont éditées à la fin du séjour ou de la manifestation. Dans le cas d'un accord préalable pour un règlement à réception de facture, celle-ci est à régler comptant.

Les factures non payées sous 45 jours après leur établissement entraîneront le paiement d'une pénalité de retard au taux légal de 1,5% de la facture globale ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 euros (Article D441-5 du Code des Procédures civiles d'exécution).
A défaut de règlement, la Résidence Internationale de Paris se réserve le droit de ne pas exécuter ses obligations portant sur les réservations ultérieures.
Art. XV : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION
Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la réservation sera de la seule compétence des tribunaux du lieu de situation de la Résidence Internationale de Paris.

7 BILAN GENERAL

BILANS

COMPÉTENCES EN COMMUNICATION DANS LA LANGUE MATERNELLE ET DANS UNE OU PLUSIEURS LANGUES ETRANGERES : 1

- ♦ avoir la capacité à s'exprimer et comprendre des communications au niveau C1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) en français et/ou en anglais
- ♦ avoir la capacité d'élargir son champ de connaissances et de compétences, en confrontant ses réflexions avec celles des autres équipes européennes
- ♦ avoir la capacité à s'exprimer devant un public, face à une caméra et devant un micro

COMPÉTENCES NUMERIQUES

- ♦ avoir la capacité à utiliser l'outil informatique pour présenter son travail, pour communiquer, pour approfondir ses connaissances
- ♦ connaître et utiliser le site du projet
- ♦ connaître et utiliser le Youthpass

2

Encore plus à écrire ! Pensez au bloc-notes
Even more to write! Think of the notebook

Encore plus à écrire ! Pensez au bloc-notes
Even more to write! Think of the notebook

BILANS

3

COMPÉTENCES CONCERNANT LE « APPRENDRE À APPRENDRE »

- ♦ durant une présentation ou conférence, savoir écouter, ne pas interrompre, mais noter ses réflexions et ses questionnements pour les soumettre lors des débats
- ♦ savoir profiter des temps informels pour communiquer et faire connaissance avec les autres participants
- ♦ savoir simplifier dans des activités d'expression libre
- ♦ savoir observer les pratiques des apprentissages familiaux et en tirer des enseignements
- ♦ avoir la capacité à utiliser une bibliographie pour approfondir ses connaissances
- ♦ avoir la capacité à s'auto-évaluer et à reconnaître les compétences des autres

5

COMPÉTENCES CONCERNANT L'ESPRIT D'INITIATIVE ET D'ENTREPRISE

- ♦ avoir une connaissance des populations de culture orale concernées par le projet et être prêt à les confronter à d'autres méthodes
- ♦ avoir la capacité à s'intégrer dans une équipe internationale, intergénérationnelle, multiculturelle en s'engageant dans des tâches qui participent à l'élaboration et l'évaluation du projet
- ♦ avoir la capacité à s'enrichir mutuellement dans le but de développer les compétences langagières, sociales et civiques des enfants, des jeunes et des adultes
- ♦ avoir la capacité à traduire dans sa pratique professionnelle les découvertes réalisées pendant le projet
- ♦ avoir la capacité à inventer de nouvelles pratiques pour améliorer la maîtrise de la parole

COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES

4

- ♦ avoir la capacité à travailler en équipe intergénérationnelle, interculturelle, interprofessionnelle
- ♦ avoir la capacité à trouver un compromis au cours d'une discussion

COMPÉTENCES CONCERNANT LA SENSIBILITÉ ET L'EXPRESSION CULTURELLES, LA CRÉATIVITÉ

- ♦ avoir la capacité à mettre en œuvre des pratiques de conte, de chant, de théâtre
- ♦ avoir la capacité à créer des supports de présentation
- ♦ avoir la capacité à élaborer et animer des activités dynamisantes et langagières

6

Encore plus à écrire ! Pensez au bloc-notes
Even more to write! Think of the notebook

Encore plus à écrire ! Pensez au bloc-notes
Even more to write! Think of the notebook